

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 6

Artikel: Genève malade du XIXe siècle
Autor: Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein. Section genevoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-75278>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'aéroport a véritablement ouvert Genève au monde. Aujourd'hui, il cristallise le développement : jonction autoroutière, gare CFF nouvelle, Palexpo, secteur tertiaire.

(Photo A. Gassmann, Genève.)

282 km²; seuls quatre cantons sont plus petits, mais mentionnons que la superficie des Grisons est de 7106 km²! Si l'on tient compte d'une surface agricole utile de 44,4% (Vaud = 34,4%; Valais = 6,7%), la population est donc de 1272 hab./km², alors que la moyenne suisse est de 157

hab./km² (mais Bâle-Ville = 5538 hab./km²).

On comprend que les problèmes de l'aménagement du territoire et du logement soient particulièrement difficiles à résoudre; cependant, au 31 décembre 1982, on dénombrait 1835 nouveaux lo-

gements à Genève; on avait délivré 1177 permis de construire, mais il n'y avait que 253 logements vacants, chiffre le plus bas de Suisse.

Mais la position de Genève, troisième canton suisse sur le plan des recettes cantonales, avec 2293,6 millions de francs, derrière Zurich et Berne, permet de nourrir tous les espoirs; disons aussi que le revenu par habitant est l'un des plus élevés de Suisse: Fr. 36 113.— dépassé seulement par Zoug (Fr. 40 869.—) et Bâle-Ville (Fr. 40 985.—), mais loin devant Zurich (Fr. 32 909.—) et bien sûr Vaud (Fr. 27 202.—) ou le Valais (Fr. 20 555.—).

On le voit: tout peut arriver à Genève! Alors, laissons aux principaux responsables et artisans du développement la place qu'ils méritent.

Ce cahier, nous le craignons, ne fait qu'effleurer les problèmes et survoler quelques ébauches de solutions; il devra donc être suivi d'autres contributions, permettant de mieux préciser ce qui reste encore flou.

Nous osons espérer, cependant, que ces quelques pages permettront de mieux faire comprendre les problèmes auxquels sont quotidiennement confrontés nos confrères, dans une ville à l'étroit, héritière d'un passé riche et qu'il faut respecter, et qui ne cesse de se développer.

François Neyroud, architecte SIA

Genève malade du XIX^e siècle

Le Groupe des architectes de la section genevoise de la SIA — GA-SIA — qui nous adresse cet article s'est constitué en 1978. Il réunit les seuls architectes de la SIA, pour des échanges, des séminaires, des visites de bâtiments ou des voyages d'étude qui leur permettent d'élargir leur information.

Il est intervenu à plusieurs reprises sur la place publique pour ouvrir la discussion sur d'importants projets envisagés par les autorités genevoises qui lui semblaient exemplaires ou contestables. Il s'efforce depuis quelques mois de nouer un dialogue entre autorités, architectes et milieux intéressés à la conservation du patrimoine.

La « protectionniste » à Genève

Au cours des dernières années la protection des bâtiments existant à Genève n'a cessé d'être renforcée:

1. Extension du périmètre protégé de la Vieille Ville aux quartiers avoisinants, construits au cours du siècle dernier.
2. Limitations très strictes des possibilités de démolir des logements existants.
3. Il y a quelques mois enfin, acceptation par le Grand Conseil d'une loi, dite « loi Blondel », modifiant le périmètre et le régime des zones protégées de la ville¹.

La lettre de cette loi, qui impose le maintien du nombre actuel des étages partout

où se dressent deux immeubles contigus d'architecture « analogue » construits de 1800 à 1920, gèle pratiquement toute construction nouvelle en ville de Genève et dans le tiers peut-être de toute l'agglomération genevoise: l'impossibilité d'ajouter un seul étage (même en conservant le gabarit actuel) ou même un sous-sol constitue une barrière efficace à toute velléité de reconstruction. Cette disposition est regrettable, car elle s'applique sans discernement à des immeubles dignes de protection et à d'autres qui sont totalement dépourvus d'intérêt architectural ou urbanistique.

Quelles en seront les conséquences dans la majeure partie de la ville? Et dans tous les quartiers (Pâquis, Plainpalais, Eaux-Vives, Saint-Jean, etc.) dont la plupart

et du nombre d'étages de tous « groupes de deux immeubles ou plus en ordre contigu, d'architecture identique ou analogue, ainsi que les immeubles séparés dont l'emplacement, le gabarit et le style ont été conçus dans le cadre d'une composition d'ensemble dans le quartier ou dans la rue ».

des rues sont aujourd'hui bordées d'immeubles de tous âges, dans un grand désordre de gabarits, de matériaux et de styles? La loi aura pour effet de maintenir cette situation incohérente. Car donner ou redonner à ces rues, à ces places une certaine cohérence, une certaine harmonie, recomposer un tissu urbain mieux intégré imposerait la démolition de certains immeubles, leur reconstruction selon de nouveaux gabarits, pour en faire des éléments de transition entre les immeubles du XIX^e siècle qui méritent d'être conservés et les constructions, souvent beaucoup plus hautes, des années 50 à 70.

Mais la nouvelle loi gèle l'état actuel. A moins bien sûr que l'on ne recoure systématiquement aux possibilités de dérogations qu'elle réserve (ce qui n'est jamais très souhaitable) ou qu'un règlement d'application n'en précise la portée et les limites.

Telle qu'elle est, et si l'excès qu'elle porte en elle est critiquable, la loi permettra d'éviter l'apparition, dans un alignement de bâtiments de taille moyenne, d'un immeuble grimpaud au maximum du gabarit légal et de conserver des ensembles de valeur situés hors du centre de la ville. A cet égard la liste indicative publiée par le Département des travaux publics comprend des groupes de quatre ou cinq immeubles mitoyens présentant une unité architecturale certaine, mais dont l'unité urbanistique complète voulue par la loi nous semble douteuse ou même contestable.

¹ Cette loi, qui a pour objet de protéger les ensembles du XIX^e et du début du XX^e siècle permettra de maintenir, en dehors du centre de la ville où ils étaient déjà protégés, des « ensembles dont l'unité architecturale et urbanistique est complète ». La loi impose par ailleurs le maintien de la hauteur des corniches

Une réaction justifiée mais tardive

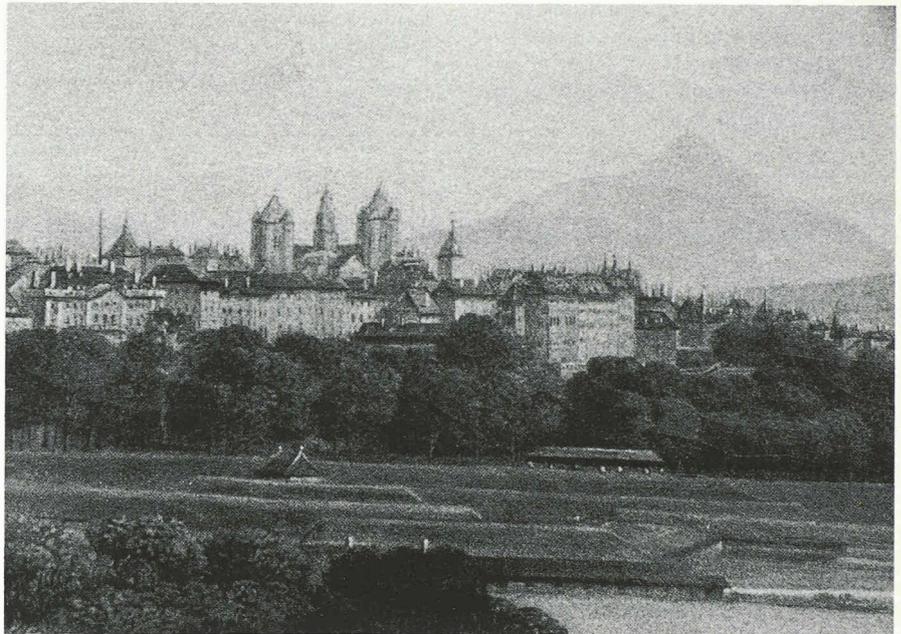
Cette vague législative est en définitive compréhensible. Elle traduit un profond courant d'opinion suscité par les démolitions spéculatives des années 50 à 70 : un quart de siècle pendant lequel le visage de la ville a été profondément modifié, rarement à son avantage.

En effet, si ces vingt-cinq années ont vu, à Genève comme ailleurs dans le monde, le développement d'une architecture de qualité pour certains programmes (écoles, bureaux, locaux industriels, etc.) elles n'ont pas été, à Genève comme ailleurs, des années fastes en ce qui concerne le logement collectif et l'urbanisme. Pourquoi ? Sous la pression de la croissance économique et démographique, de la demande accrue de logements, et à l'exemple de pays plus pauvres confrontés avec peu de moyens à des reconstructions massives, les Genevois, qui auraient pu faire mieux, ont construit eux aussi des immeubles locatifs quelconques et inconfortables. Sous l'influence de la Charte d'Athènes et des « cités radieuses » de Le Corbusier, on parachutait alors des bandes parallèles, perpendiculaires aux rues, un plan-masse comme celui de la Gradelle demeurant une exception dans ce triste constat.

Par ailleurs, le remplacement d'immeubles anciens à loyers modestes par des bureaux et des immeubles aux loyers beaucoup plus élevés, ainsi que la dégradation progressive du cadre de vie traditionnel ont créé un profond mécontentement.

Amplifié par certains aspects de notre civilisation (mise en question du credo en la croissance économique, inquiétude devant l'évolution trop rapide de notre société, nostalgie du passé qui se marque dans l'engouement actuel pour la brocante du début du siècle), ce mécontentement s'est transformé en une vaste réaction populaire. Sa pression a été telle que députés et édiles ont emboîté le pas et adopté des lois extrêmement contraignantes, on vient de le voir.

Ces lois arrivent malheureusement trop tard pour sauvegarder nombre d'ensembles significatifs qui ont disparu ou ont été irrémédiablement mutilés. Elles s'attachent une fois de plus à la conservation du seul objet construit ou de ce qui en reste et ignorent l'espace urbanistique défini par les volumes bâtis : à quand une loi qui aurait interdit aux ingénieurs de la circulation de mutiler la place Grenus pour y implanter une entrée de parking ou d'utiliser la place Cornavin comme voie de transit ? Elles interviennent, et c'est notre troisième regret, au moment où apparaissent quelques réalisations exemplaires en matière d'intégration de formes contemporaines dans un tissu ancien (adjonctions, surélévations, insertions, etc.) au moment également où les urbanistes cherchaient à recréer des espaces urbains significatifs et accueillants.



Une nostalgie entretenue par la frénésie du changement...

Plusieurs de ces réalisations ne seraient plus possibles aujourd'hui.

Des yeux pour voir ou plus pleurer ?

Une question doit être posée au moment où l'on s'apprête à conserver comme ils sont aujourd'hui des quartiers construits à la fin du siècle dernier ou au début du nôtre : leur architecture mérite-t-elle tant d'égards ? Chaque bâtiment est-il réellement digne de conservation ? N'y a-t-il pas dans tout ce parc immobilier une majorité d'immeubles quelconques, insignifiants ?

L'architecture du XIX^e et du début du XX^e siècle, trop proche de nous, encore mal étudiée, est certes difficile à « voir », à juger. Les rares — et précieuses — études effectuées à ce jour à Genève ont été le fait d'historiens qui ont esquivé l'approche stylistique, esthétique de cette architecture. Ces historiens ont combattu pour l'architecture du XIX^e siècle à un moment où elle était systématiquement démolie : ils en ont gardé une mentalité de protection à tous crins, qui peut sembler outrancière. Car un bâtiment ne peut avoir d'intérêt architectural du seul fait qu'il a cinquante ou cent ans d'âge. Il est douteux que la proportion des constructions « qui chantent », pour parler comme Eupalinos, ait été plus élevée hier qu'aujourd'hui.

Qui donc se prononcera sur la qualité, la médiocrité ou la nullité architecturale d'une construction du début du siècle ? C'est théoriquement la Commission des monuments, de la nature et des sites, consultative auprès du président du Département des travaux publics, qui devrait jouer ce rôle. Mais il conviendrait pour cela qu'elle fût composée d'un petit collège de spécialistes cultivés et sensibles, et qu'elle fût écoutée.

Jusqu'à-là, le seul critère « historique », si facile à appliquer, risque bien de s'impo-

ser : que dans tel bâtiment les proportions des différents étages soient laides, les percements mal équilibrés, la modénature sèche ou vulgaire, le décor dépourvu de substance et d'imagination, tout cela ne joue aucun rôle : c'est vieux, donc c'est beau.

On en arrive ainsi à des décisions profondément regrettables, parmi lesquelles on peut citer à titre d'exemple :

- le maintien dans un angle du vaste îlot de l'ancien Palais des Expositions d'une aile seulement d'anciennes casernes construites dans les dernières années du XIX^e siècle, sans style, sans grâce et avec de vilains matériaux, cela aux dépens de la composition d'un vaste ensemble contemporain ;
- la démolition pierre par pierre, puis la coûteuse reconstruction, pierre sur pierre, de trois façades prétentieuses, de la fin du siècle dernier, sur la rue Plantamour, aux dépens de l'unité d'un plan d'aménagement (Hôtel Hilton) aux trois quarts réalisé ;
- le maintien dans le haut du boulevard de la Cluse d'un ridicule objet triangulaire à tourelle ;
- le maintien des seules façades des bâtiments qui bordaient la place Cornavin ;
- etc.

Le retour du balancier

Après des années d'excès dans les démolitions, on est aujourd'hui tombé dans l'excès inverse. L'appareil législatif, qui privilégie aujourd'hui la conservation n'a pas, on l'a vu, que des inconvénients, bien au contraire. Mais il génère des excès qui seront aussi nuisibles pour l'image de la ville que l'excès des démolitions qui précédait.

Comme en toute chose, une mesure est à trouver. Après avoir été le plus loin possi-

ble dans le sens de la démolition, le balancier est parti aujourd'hui au plus loin vers la conservation. Il va revenir; il revient. Saurons-nous l'arrêter dans une position d'équilibre?

Adresse des auteurs:
Groupe des architectes
de la section genevoise de la SIA
Rue de Saint-Jean 38
1200 Genève

Patrimoine et conservation de l'architecture

par Bernard Zumthor, Genève

Le patrimoine, miroir négatif

«En cet instant, Kublai Khan interrompit Marco Polo, ou imagina qu'il l'interrompait (...) d'une question telle que: «Avancez-vous toujours la tête tournée en arrière?», ou «Ce que vous voyez est-il toujours derrière vous?», ou plutôt: «Votre voyage ne vous conduit-il que vers le passé?»

» Cela afin que Marco Polo puisse enfin expliquer (...) que ce qu'il cherchait était toujours situé en avant de lui et que, même si cela appartenait au domaine du passé, s'il s'agissait d'un passé changeant progressivement à mesure de l'avance de sa pérégrination, car le passé du voyageur change selon la route suivie: non point le passé immédiat, celui auquel chaque jour qui passe ajoute un jour, mais le passé plus lointain. Arrivant à chaque nouvelle cité, le voyageur retrouvait un passé lui appartenant, mais qu'il ignorait qu'il possédait.

» (...) «Des voyages pour revivre votre passé?» fut alors la question du Khan, question qui eût également pu être: «Des voyages pour reconquérir votre futur?» A quoi Marco Polo répondit: «L'Ailleurs est un miroir négatif. Le voyageur y reconnaît le peu qui est sien en déconvoquant l'innombrable qu'il n'a jamais possédé et ne possédera jamais...» [1]¹. Pris dans le flux d'une urbanisation en perpétuelle mouvance, le patrimoine architectural est semblable à ce voyageur en quête de reconnaissance de soi, jetant inlassablement l'ancre de sa mémoire dans les sédiments d'un passé modelé, façonné, trituré, transformé tant de fois et par tant de générations qu'il semble ne plus lui appartenir.

C'est un truisme que de rappeler que nous ne nous reconnaissons véritablement que dans ce qu'Aldo Rossi appelle notre «autobiographie»: la conscience de nous-mêmes, entités psychologiques, sociales ou culturelles, se fonde avant tout dans la perception que nous avons de notre histoire, dans la signification que nous lui donnons, dans le continuum que nous y déchiffrons.

Or, notre rapport au passé culturel en général, architectural en particulier, est de nature nécessairement paradoxale. Contraints à l'anachronisme, c'est-à-dire à définir notre présent et à inventer notre futur à partir du legs de nos prédécesseurs, nous nous trouvons confrontés au labyrinthe des traces successives du bâti sur notre territoire. En dérouler le fil d'Ariane, afin de «nous y retrouver» conduit inévitablement à constamment réorganiser les données brutes, en redéfinir les axes et l'ossature, en *imaginer le sens*.

«Matérialisation consciente d'une interprétation de l'histoire» [2], notre expérience du patrimoine bâti plonge ses racines dans l'inconscient collectif, dans tout ce qui éveille en nous inquiétudes, regrets, attachements, nostalgie ou confiance. Fruit de l'imaginaire, le pouvoir d'évocation des «vieilles pierres» est de nature fondamentalement *poétique*, et, dans la mesure où cette poésie atteste notre héritage, revivifie à chaque instant notre généalogie, sa valeur est suprêmement *symbolique*.

Ce sont là les raisons d'être primordiales du patrimoine et, par conséquent, en amont de tout discours culturel particulier, les légitimations philosophiques et psychiques profondes de sa conservation.

En effet, l'existence même d'un bâti résiduel, où fixer les phantasmes de la mémoire, garantit la cohérence de notre identité spatiale, confirme la tangibilité de notre origine, inscrit dans le territoire nos virtualités sociales et historiques. Chacun de nous a éprouvé, une fois ou l'autre, ce sentiment de désorientation, de «perte de mémoire» face au lieu naguère familier, mais rendu méconnaissable par une incohérente rénovation. André Chastel relevait récemment la singulière parenté conceptuelle qui existe entre patrimoine architectural et patrimoine génétique [3]...

La conservation du patrimoine architectural implique donc avant tout la sauvegarde ou la restitution de l'identité locale, du cadre de vie gravé dans la mémoire collective, d'une urbanité synonyme de civilisation et d'harmonie. Collectif, le patrimoine est inaliénable. Il impose donc un engagement social et moral, un devoir de préservation et de défense.

La conservation, évolution d'un concept

Les préoccupations relatives au patrimoine sont vraisemblablement aussi anciennes que l'angoisse des civilisations devant la fuite du temps. Les cultes d'ancêtres s'efforçaient déjà de fixer l'enracinement des sociétés dans leur passé. Hadrien rassemblant, à Tibur, les témoins monumentaux de l'Antiquité, en une véritable «architecture de la mémoire», ne procédait guère différemment. Plus près de nous, Alberti recommandait que les bâtiments de la ville idéale conservassent toute ruine romaine subsistant sur le site. Quant aux projets d'urbanisme (avortés) de Bramante, ils valurent au maître romain le sobriquet de «maestro ruinante». Ce n'est toutefois qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle que le discours sur le patrimoine bâti commença de s'articuler de façon plus systématique. La création, en 1795, du Musée des monuments français, par Alexandre Lenoir, constitue à cet égard un repère important. Schématiquement, deux grands courants se révèlent alors qui détermineront l'idéologie conservatoire pratiquement jusqu'à nos jours. D'une part, un culte romantique et nostalgique pour la ruine, «stade idéal» purifié, d'une architecture libérée de toute temporalité et donc a-historique. D'autre part, un courant issu des travaux de Winckelmann et confirmé, à la fin du XIX^e siècle, dans les théories d'Aloïs Riegl, courant qui procédait d'une volonté scientifique de mise en ordre (inventarisation) et d'élaboration méthodologique (établissement d'un corpus référentiel définissant les critères d'intervention).

Simultanément, le phénomène national plaçait la conservation sous un éclairage nouveau: patrie et patrimoine retrouvaient leur étymologie commune en se sacrifiant réciproquement, et en permettant la mise en place progressive, par les pouvoirs publics, d'un appareil législatif au service de la sauvegarde architecturale.

Au XX^e siècle, l'idéologie du modernisme n'a guère été favorable à une conservation autre que strictement monumentale, et d'ailleurs fort limitée. L'idée de progrès était corrélative à l'instinct de destruction. L'épanouissement de la cité future exigeait que l'on fit «place nette» affirmait Le Corbusier. On connaît les conséquences de cet impératif...

Au cours des récentes années, la crise des traditions et le malaise engendré par un aménagement du territoire dont les effets ont souvent été dévastateurs, ont réveillé notre attachement au patrimoine et amené la conception de la restauration à évoluer considérablement, notamment sous l'impulsion du Conseil de l'Europe et de l'ICOMOS.

Le patrimoine est désormais envisagé sous l'angle du cadre de vie. C'est pourquoi la conservation est devenue un véri-

¹ Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.